

où se réunissent de grandes foules. Une initiative nouvelle en 1943 a été la préparation des membres de la Brigade comme techniciennes pour la détermination des groupes de sang. Les personnels entiers des grandes industries de guerre sont ainsi répartis entre divers groupes, de sorte qu'en cas d'accident grave les transfusions de sang peuvent être faites dans le plus bref délai possible.

De bonne heure en 1943 un nouvel accord a été conclu entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et l'Association ambulancière Saint-Jean, en vertu duquel l'entraînement est placé sous la direction d'un bureau conjoint composé de représentants des deux organismes et d'un président nommé par le Ministre des Services de guerre. Les certificats sont émis sous le nom collectif. L'objet de cette initiative est d'éviter le chevauchement, créer un service d'instructeurs en commun et rendre la formation accessible au plus grand nombre de personnes possible. En outre, en vertu de ces nouvelles dispositions, qui ont été approuvées par un arrêté en conseil, l'argent nécessaire au travail de l'Association Saint-Jean au Canada viendra des quêtes publiques annuelles de la Croix-Rouge.